

dans le ^ve siècle siècle, et qui, durant quarante ans, fut reclus au fond d'une étroite cellule, soit à Autun, soit à Vienne. Malgré ces quelques exemples de longévité, plusieurs conciles se crurent obligés d'interdire cet *abus*. (P. de Lumina. *Hist. de l'Eglise de Lyon*, l. 1^{er}, chap. V.)

Il existait à Lyon un certain nombre de recluseries de l'un et de l'autre sexe. Les hommes se renfermaient dans celles de Saint-Barthélemy, Saint-Irénée, Saint-Marcel, Saint-Hilaire, Saint-Clair, Saint-Sébastien, Saint-Martin-de-la-Chana, Saint-Epipoy, Saint-Eloy, Saint-Cosme, Saint-Marcel, Saint-Alban, Notre-Dame-de-la-Saunerie, Saint-Vincent, devenu paroisse. Les femmes avaient pour elles Sainte-Madeleine, Sainte-Marguerite, Sainte-Hélène. Brossette nous apprend que de son temps, 1711, les recluseries de Saint-Clair, Saint-Sébastien, Saint-Cosme et Saint-Epipoy, subsistaient encore en chapelles. (*Eloge de Lyon*, p. 78. — P. de Lumina, *l'Eglise de Lyon*, p. 65.) Il paraîtrait que parfois certains reclus étaient remplacés par des pénitentes. Ainsi, je rencontre dans l'*Obituarium sancti Pauli* une *Raimua inclusa Sancti-Epipodii*, et une *Sina inclusa Sancti-Vincentii*. Cet obituaire est un nécrologe du XI^e au XIII^e siècle, qui contient aussi quelques pièces relatives au chapitre de Saint-Paul.

Une de ces chartes nous apprend qu'en 1189 les chanoines de Saint-Jean cédèrent à ceux de Saint-Paul tous les droits qu'ils avaient sur la chapelle de Saint-Epipoy, moyennant une redevance annuelle, *in una pensione decem solidorum et in una libra ceræ*, et ces derniers furent chargés de desservir la susdite chapelle. Cet accord est fait sous les auspices de *Joannes primæ lugdunensis Ecclesie humilis sacerdos*, Jean de Bellesme, archevêque de Lyon. Dans cette pièce, l'oratoire en question est qualifié de célèbre, *memoratam ecclesiam*; ce qui prouve qu'à cette époque, on en faisait l'objet d'une dévotion spéciale. Si j'emploie l'expression d'oratoire, c'est qu'en effet ce n'était pas autre chose. L'almanach de 1750 s'exprime ainsi en parlant des recluseries : « Elles étaient originairement des oratoires, joignant lesquelles étaient bâties des cellules. »